

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE
Division Secteur public local et expertise économique
Expertise financière et prévention des difficultés des entreprises
94, boulevard Béranger
37032 TOURS Cedex 1

Tours, le

Affaire suivie Sylvie Berthier, secrétaire permanente de la CCSF
Sylvie.berthier@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 02.47.21.74.50

DOSSIER DE SAISINE DE LA CCSF

Pièces jointes :

- I - Fiche de situation (à compléter)
- II - Etat détaillé (à compléter) des dettes fiscales et sociales de l'entreprise
- III - Liste des documents nécessaires à l'examen du dossier

Ces documents doivent être dûment complétés et renvoyés le plus rapidement possible, et en tout état de cause **dans le délai d'un mois maximum**.

Préalablement à la saisine de la CCSF, toutes les déclarations et bordereaux doivent avoir été déposés auprès des organismes fiscaux et sociaux, en outre, les cotisations salariales doivent être payées.

La CCSF ne sera effectivement saisie qu'à réception de l'intégralité des informations et documents réclamés.

I. – FICHE DE SITUATION EN DATE DU / /

A compléter et à retourner avec les pièces listées ci-après, en vue de saisir la CCSF

Nom de l'entreprise : <i>Raison sociale-appartenance à un groupe</i>	
Activité /code NACE N° de siren	
Date de création	
Situation juridique : <i>In bonis/mandat ad hoc,/conciliation/sauvegarde</i> <i>Redressement judiciaire</i> <i>Période d'observation/plan adopté le</i> <i>Date d'ouverture</i>	
Localisation : <i>Adresse du siège social</i> <i>Implantation des principaux sites industriels</i>	
Chiffre d'affaires(en €) <i>Evolution du CA ht au cours des trois derniers</i> <i>exercices</i>	Année : Année : Année :
Effectif <i>Effectif-répartition France et étranger</i>	
Actionnariat : <i>S'il s'agit d'une société,</i> <i>Montant et répartition du capital social</i>	
Coordonnées des dirigeants <i>S'agissant d'une société : le nombre, le nom, le</i> <i>numéro de téléphone et mail de chaque</i> <i>dirigeant</i>	
Rémunération des dirigeants <i>Au cours des trois dernières années</i>	
Composition du patrimoine des dirigeants <i>Immeuble/fonds de commerce/créances/tout</i> <i>élément permettant de déterminer les charges</i> <i>réelles grevant ce patrimoine</i>	

1. Difficultés financières (nature – origine – situation bancaire) :

- Difficultés d'ordre structurel :

- Difficultés d'ordre conjoncturel :

- Origine des difficultés financières :

- Crédits bancaires en cours :

Banques principales	Concours bancaires actuellement consentis

- Etat de la trésorerie en fin de mois et dans les prochains mois :

2. Difficultés financières : moyens envisagés pour y remédier (concours bancaires, renforcement des fonds propres)

3. Poursuites engagées par les créanciers publics et garanties prises

- Poursuites engagées par les créanciers publics :

- Garanties prises par les créanciers publics :

4. Vos propositions pour régler vos dettes fiscales et sociales

- Règlement des dettes : montant, nombre et périodicité des échéances

- Garanties apportées : hypothèque, caution, etc,

II. – ETAT PROVISOIRE DETAILLE DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

Nature et situation détaillée, mois par mois, de la dette auprès de chaque créancier public

	Nature et origine des impositions/période concernée	Principal	Majorations/frais de poursuites/pénalités	TOTAL
	SIP/trésorerie de			
	SIP/trésorerie de			
	SIP/trésorerie de			
	SIE de			
	SIE de			
	SIE de			
	Pôle de recouvrement de			
	Pôle de recouvrement de			
	Pôle de recouvrement de			
	URSSAF/MSA de			
	URSSAF/MSA de			
	URSSAF/MSA de			
	Recette des douanes de			
	RSI			
	Autre			
	Autre			
	TOTAL			

III. – PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Les comptes des trois derniers exercices clos ;
- Une situation intermédiaire des comptes pour l'exercice en cours, la plus récente possible ;
- Un prévisionnel d'activité, ou plan d'affaires (carnet de commande, marchés, chantiers, contrats en cours ou à venir, ...)
- Un plan de trésorerie sur une période sur la durée du plan d'échelonnement sollicité, mettant en évidence le remboursement des dettes, objet de la requête ;
- **Une attestation sur l'honneur du débiteur qu'il n'est pas en retard dans le paiement des parts salariales de cotisation de sécurité sociale ou Pôle Emploi/GARP ;**
- Pour les sociétés : les statuts et les modifications intervenues jusqu'à la date de la demande de délai.